



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION**

Je soussigné(e) Thierry REYMANN

agissant en qualité de DIRECTEUR

de LCL Le Crédit Lyonnais au capital de 1.847.860.375 euros dont le Siège Social est à LYON, certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1 000,00 euros en CHEQUES de M. Alexandre RUIZ pour être portée au compte spécial intitulé

« Société SA ABR VIDEO EN FORMATION en formation (Article 22 du décret du 23 mars 1967)
souscription du capital »

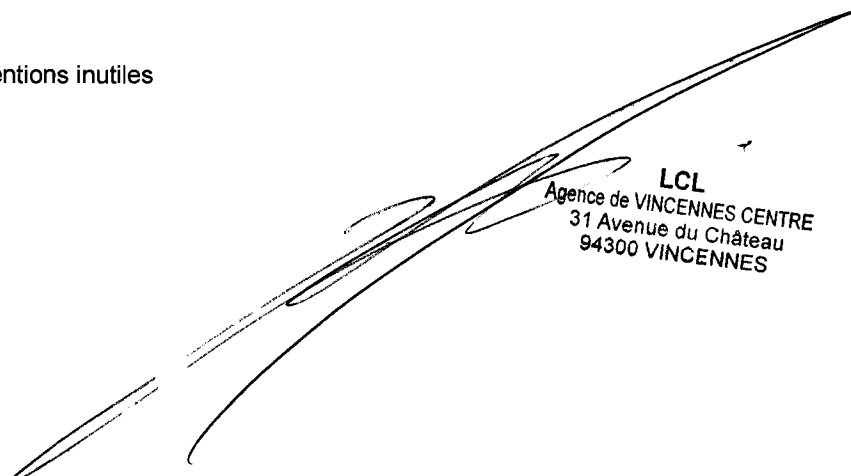
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA SAS, SCA) et à l'article L 223-7 du code de commerce (SARL, EURL).

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, VINCENNES, le 11 mai 2010

(*) rayer les mentions inutiles


LCL
Agence de VINCENNES CENTRE
31 Avenue du Château
94300 VINCENNES